



Une politique sanitaire au service de l'économie et au détriment de la santé des salariés !

Montreuil, le 07/01/2022

Les dernières mesures gouvernementales concernant la crise sanitaire sont d'une incohérence déconcertante. Alors que les chiffres des contaminations atteignent des sommets, les mesures d'isolement des cas contacts disparaissent pour les vaccinés et ce bien que la vaccination n'empêche aucunement la transmission du virus.

Le gouvernement se borne à adapter ses instructions au maintien de l'activité économique en fonction des ressources disponibles ; quand il y a pénurie de masques, ceux-ci sont jugés inutiles (Olivier Véran le 29 février 2020) ; quand il y a abondances de vaccins, le passe sanitaire se transforme en passe vaccinal ; quand la 5^{ème} vague déferle, les mesures de protections collectives sont allégées... Les MTE/MCTRCT/MM ne se distinguent guère dans cette mascarade, pas plus que le ministère de l'Intérieur dans sa partie interministérielle.

La CGT n'entend pas rester sans réagir face à la menace pour la santé des personnels. Nous réclamons des mesures de prévention validées par le CHSCTM et que celles-ci soient étendues aux personnels en services interministérielles.

Il est impératif d'isoler les cas contact qu'ils soient vaccinés ou non pendant une période minimale de 7 jours. Il doit être procédé à la désinfection des locaux de travail à chaque fois qu'un agent est testé positif.



Les personnels ne doivent subir ni jour de carence, ni retenue sur salaire en cas d'isolement ou d'ASA imposées tout comme ils doivent être considérés en service lorsqu'ils vont se faire tester pendant les horaires de travail, que se soit en cas de suspicion, de cas contact ou en cas de symptômes, et ce, sans attendre les instructions de la Sécurité Sociale qui, du fait des politiques menées depuis de nombreuses années, n'est plus en capacité de faire face à toutes les sollicitations.

Afin de permettre aux personnels de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles, la CGT :

- soutient le recours accru au télétravail au-delà des 3 jours obligatoires à tous les personnels de manière organisée, notamment en limitant la présence simultanée des personnels sur des jours de présentiel commun à tous ;
- demande l'activation des PCA pour limiter au strict nécessaire la présence des personnels dans les services ;
- Revendique la mise en place du travail en brigade partout où cela est nécessaire ;
- exige des masques FFP2 en remplacement des masques en tissus ou chirurgicaux moins efficaces, notamment pour faire face à un virus Omicron plus contagieux ;
- réclame une dotation de 5 autotests par agent ;
- l'installation de purificateurs d'air dans les endroits à forte fréquentation tels les restaurants d'entreprise.

Les conditions de travail des personnels ne doivent pas être mises de côté par simple démagogie politique et soumises à une idéologie économique qui ne laisserait pas/plus de place à l'humain.

Les employeurs ne pourront se dégager de leur responsabilité quant à l'obligation qui leur est faite de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.